



Groupe des Anciens Maires des Hautes-Alpes

Hôtel du Département
Place Saint-Arnoux
05000 GAP

Réunion Communale n°1 le mardi 14 février 2017, 9h30 à Ribeyret

Étaient présents :

Madame le Maire de Ribeyret Christiane REYNAUD, Mme la première Adjointe Jany DENIEAULT,

Bruno LAGIER, maire de Barret/Méouge, Luc DELAUP, maire de l'Épine, Marie-Christine RENAUD, Raymond MARIGNE, Jean-Paul REYNIER, Magdeleine SAUVEBOIS, Christian BRUN, Jean-Pierre EYRAUD, Pierre TEISSIER, Henri RANQUE, Jean GERMANAZ, Mme Aimée GERMANAZ, Pierre BLANC, Alain JAUME, Robert NUNIÈS, Rolland LINOSSIER

Étaient excusés :

Robert MOTTE, Roger BARBAN, Aliette BEGOU, Maurice MATTHIEU, Samuel PETERMANN, Michel MERLE, Pierre GRAND'EUR, Marc BORRELLY, Gilbert NANDI, Denise MONTEIL, Auguste ODDOU, , Monique SAUVEBOIS, Mario FABBIAN.



Treize anciens maires et conseillers généraux ont bien trouvé le chemin pour arriver à Ribeyret où ils ont été accueillis par Christiane Reynaud, la maire, et Jany Denieault, sa première adjointe.

Madame la Maire organise la visite du village : école, mairie et église Saint-Pierre, puis offre à chacun un café-viennoiserie, avant de présenter sa commune.

Elle parle du projet de parc photovoltaïque sur une superficie de 15 hectares qui apportera une ressource pérenne pour la commune de 110 habitants.

L'école de Ribeyret accueille les enfants de l'école maternelle et du Cours Préparatoire : 38 élèves. L'école de l'Épine accueille les autres classes de l'école primaire : 21 enfants.

L'école nécessite l'emploi de 2 personnes sur la commune de Ribeyret, qui a fait l'embauche à temps plein d'un agent pour tous les travaux d'entretien et de déneigement.

Aussi, la commune est très bien entretenue.

Christiane Reynaud exprime, avec enthousiasme, son attachement "passionnel" à sa commune et son souci de continuer à œuvrer pour le développement du territoire et le bien-être des habitants.



I * Vie de l'association GAMHA

1 * Adhérents

Christian Brun explique les modifications apportées aux statuts, (articles 2 et 6) pour accueillir les anciens élus des Communautés de Communes et du Conseil Général.

Un petit travail de mise à jour des listes, par secteurs géographiques, des membres potentiels est nécessaire pour l'envoi du bulletin annuel et des convocations aux différentes réunions.

Les responsables de secteurs sont "reprécisés" :

- * Pierre Blanc pour le Queyras et le Guillestrois,
- * Alain Jaume pour le Gapençais,
- * Raymond Marigne et Samuel Petermann pour Briançon - l'Agèntière - Vallouise,
- * Pierre Teissier pour Embrun – Savines,
- * Jean-Paul Reynier pour le Champsaur-Valgo,
- * Christian Brun et Mch Renaud pour le sud du département.

2 * Activités 2017 du GAMHA

La Présidente, Marie-Christine Renaud, précise les dates :

*** Réunion Communale n° 2 - Monétier-Allemont - mardi 14 mars 2017.**

- * Réunion n° 3 - Saint-Chaffrey - fin mai
- * Réunion n° 4 - Barillonnette - octobre 2017.
- * Conseil d'Administration - Montdauphin-Fort - vendredi 7 avril 2017
- * **Assemblée Générale Ordinaire – Charges - vendredi 5 mai 2017.**

3 * Voyage

Raymond Marigne présente le voyage d'étude qui aura lieu dans la Région autonome du Val d'Aoste du mardi 26 au jeudi 28 septembre 2017.

Cette région autonome est comparable au département des Hautes-Alpes par sa superficie et sa population de 140 000 habitants. Le groupe sera reçu par Monsieur Rolandin qui siège au Comité des Régions à Bruxelles.

4 * FAMAF (Fédération des Anciens Maires et Adjointes de France)

GAMHA est adhérent à la FAMAF et un questionnaire qui précise son activité dans différents domaines est demandé :

- * Participation à l'action civique, (les Mariannes du Civisme) : oui.
- * Participation à la Commission de naturalisation : non. Un contact sera pris avec la Préfecture.
- * Participation aux actions civiques dans les collèges : oui. A améliorer peut-être.

II * Thème de débat choisi pour cette année :

Le regroupement des communes (*en annexe*)

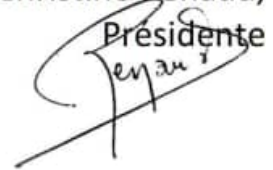
1^{er} intervenant : Bruno Lagier, actuel Maire de Barret-sur-Méouge.
Interrogations, inquiétudes, opposition au regroupement des communes.

2^{ème} intervenant : Magdeleine Sauvebois, ancien maire d'Oze.
"Un élan dans une démarche qui n'a pas abouti, pourquoi ?"

.....

Madame le maire nous offre l'apéritif avant de rejoindre l'Auberge Communale de la commune voisine de l'Épine où un délicieux repas attend les participants.

Marie-Christine Renaud,
Présidente



Groupe des Anciens Maires des Hautes-Alpes - 2017

Le regroupement des communes

Premier débat : le 14 février – Ribeyret

1^{er} intervenant : Bruno Lagier, actuel Maire de Barret-sur-Méouge.

Interrogations, inquiétudes, opposition au regroupement des communes

Bruno Lagier argumente son opposition au regroupement des communes en expliquant que la création des communes s'est faite, historiquement, à partir du territoire des paroisses qui correspondaient à une communauté de vie entre les habitants de ces paroisses. Cela est ancré dans la mémoire des familles implantées pendant des siècles, d'où un attachement "viscéral" à leur mairie ou à leur monument aux morts.

Pour Bruno Lagier, l'argument financier avancé par les services de l'état pour encourager cette fusion est illusoire, car il s'évanouira au bout de 3 ans.

La représentativité des communes regroupées va diminuer lors du renouvellement des Conseils municipaux en 2020 et les "petites" communes ne seront plus représentées.

Cette loi, "poussée" par l'Association des Maires de France, ne correspond pas aux attentes des communes rurales et on a l'impression que la population doit "obligatoirement" se regrouper dans les villes. Le législateur ignore la ruralité.

Le regroupement volontaire des communes existait déjà dans la loi et certaines y sont arrivées comme Barret-le-Haut et Barret-le-bas en 1943, ou Romette avec Gap. Par contre d'autres ont repris leur autonomie comme Rabou avec La Roche des Arnauds ou Puy Saint-Pierre avec Briançon.

Jean-Paul Reynier rappelle le cas de Chabotonnes qui devait faire supporter la charge financière du réseau d'eau à 7 foyers et qui accepté de fusionner avec Saint-Jean-Saint-Nicolas.

Bruno Lagier précise qu'un certain nombre de compétences ont été déléguées aux Communautés de Communes mais qu'il faut garder la Commune comme lieu de solidarité entre les habitants, l'exercice du "vivre ensemble".

2^{ème} intervenant : Magdeleine Sauvebois, ancien maire d'Oze.

"Un élan dans une démarche qui n'a pas abouti, pourquoi ?

I) La démarche

- Constitution d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (S.I.V.U.) depuis l'année 1992 entre 6 communes de la Val d'Oze pour assurer la paie et la gestion du personnel communal : secrétaires et agent technique.
- Élections de nouveaux maires en avril 2014, qui ont entrepris des discussions pendant un an et demi pour essayer de mettre sur pied une Commune Nouvelle sur le territoire de ces 6 communes.

Pour apprendre à travailler ensemble, ont eu lieu :

- Différentes rencontres avec les administrations de l'Etat, pour harmoniser :
 - * les impôts locaux, (les 4 taxes), harmonisation et lissage sur 10 ans.
 - * les projets d'urbanisation : fin des P.O.S. au 31 décembre 2016 pour les communes qui en avaient et retour au Règlement National d'Urbanisme (loi R.N.U.), maintien de la Carte Communale pour d'autres, évoquer un P.L.U. commun.
 - * les services en régie communale Eau et assainissement : étudier un prix commun de l'eau et investissement pour mise aux normes des communes qui en avaient besoin après un état des lieux.
- Information :
 - * Une réunion publique par village le 21 juillet 2015
 - * Un « mini référendum local » sous forme de questionnaire
 - * Une réunion ultime le 1^{er} septembre 2015 au village du Saix
 - * La fusion des Associations Communales de Chasse Autorisées (A.C.C.A.) en une Société de chasse : étude d'un futur plan de chasse pour la future Commune

II) Les raisons de l'échec - Ce qui n'a pas bien fonctionné

A) La représentativité

Période transitoire, jusqu'en 2020, le Conseil Municipal comprend 54 membres. Après 2020 et les nouvelles élections municipales, le Conseil Municipal ne comprend plus que 19 membres.

"Peur de perdre l'identité de chaque village, déni de démocratie". Réforme dans l'urgence avec argument financier avancé plutôt que projet commun. Le projet commun avait été ébauché mais non encore abouti.

B) Les difficultés de communication

Il aurait peut-être fallu faire appel à un cabinet d'études, "un œil extérieur" ?

C) L'influence du lobby de la chasse ?

La commune nouvelle du Dévoluy a conservé ses A.C.C.A.

Dépôt d'un amendement des députés des Hautes-Alpes pour supprimer cette obligation, facteur de blocage à la constitution des Communes Nouvelles.

D) Le désir de conserver en Régie Municipale la gestion de l'eau, pour que ce service ne soit pas privatisé : bagarre qui continue à être portée par les maires pour faire pression sur le législateur.
